

LES POLITIQUES MIGRATOIRES : ENTRE MONDIALISATION ET ENJEUX LOCAUX

INTERVENTION DE CATHERINE WIHTOL DE WENDEN :

Quelques idées fortes de l'exposé et du débat

19 MARS 2010

CARACTERISTIQUES DES MIGRATIONS DEPUIS LES ANNEES 80 :

Deux grandes vagues :

* La première grande vague de la période 1880-1920 avait recouvert 2 types de mouvements : des pays européens vers des pays non européens : Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande, Brésil, Argentine...mais aussi des mouvements internes à l'Europe : du Nord au Sud, et de l'Est à l'Ouest.

* Dans la seconde vague qui se dessine à partir des années 80, presque tous les types de pays sont concernés, ce qui n'était pas le cas il y a 30 ans ; et contrairement aux idées reçues, les mouvements du Sud vers le Nord ne représentent qu'1/3 des mouvements internationaux (61 millions sur 200 millions).

D'autres évolutions apparaissent :

-Les catégories qui permettent de penser les migrations sont de plus en plus floues :

* la distinction entre pays de départ, d'accueil, ou de transit : par exemple, la France est un pays de transit pour les Afghans et d'accueil pour les Sénégalais...Le Maroc est à la fois pays d'accueil, de transit, et de départ...

* La distinction entre catégories et statuts des migrants : migrants économiques, demandeurs d'asile... ; un migrant peut également emprunter différents statuts au cours de sa vie : touriste, sans-papiers...

* Diversification des migrants : femmes, mineurs non accompagnés, réfugiés...

-Les mouvements migratoires prennent différentes modalités :

* Des « couples migratoires » (pays d'accueil / pays de départ) : par exemple : Algériens en France, Turcs en Allemagne, IndoPakistanaïens au Royaume-Uni.

* Des quasi-diasporas construisant des liens transnationaux forts : ainsi les Turcs sont 3 millions en Europe, répartis dans 5 ou 6 pays européens, les Marocains sont 2 millions répartis en France, en Espagne, et en Italie.

* Des formes de saupoudrage apparues dans les années 80-90 : il s'agit alors de nationalités dispersées dans le monde entier comme les 50 millions de Chinois ou les 30 millions d'Indiens vivant « à l'étranger ».

- Plusieurs phénomènes ont favorisé cette diversification :

* La chute du Mur de Berlin et l'effondrement du bloc de l'Est

* L'explosion de la demande d'asile due à des crises en chaîne (Amérique latine, ex-Yougoslavie, Algérie en 95, région des Grands Lacs en Afrique, Côte d'Ivoire, Sri Lanka, Afghanistan (6 millions de sorties !), Kurdes...Mais ne pas oublier que les 2/3 des demandeurs d'asile sont dans les pays du Sud !

* L'influence de l'évolution des moyens d'information (télé, radio, Net...)

* La généralisation du passeport : autrefois très rare, son existence crée une sorte de « droit de sortie »...

* L'individualisation du projet migratoire : des gens mieux scolarisés cherchent à fuir des pays pauvres et mal gouvernés (Égypte, Afrique sub-saharienne), d'autres sont motivés par la recherche d'une aventure humaine, valorisée dans la société d'origine.

- Les flux sont organisés selon les régions et certaines zones font « système » :

* Polarisation régionale : en Amérique, l'essentiel des migrants dans le cône sud des E.U. viennent d'Amérique andine et centrale ; aux E.U, les Latinos sont plus nombreux que les Noirs ; l'Afrique au nord de l'équateur migre en Europe ; l'Afrique au sud de l'équateur migre en Afrique du Sud. Quant aux pays du Golfe, ils attirent la rive sud de la Méditerranée, les Philippines, le Pakistan.

* Certaines zones « font système » : l'Europe de l'Ouest avec l'Est de l'Europe, la Russie avec les anciennes Républiques Soviétiques (Ouzbeks, Tadjiks...). En Asie du Sud-est, on constate une grande mobilité avec pour pôles d'attraction le Japon, l'Australie, Taiwan, Singapour. Certains pays peuvent être tour à tour pays de départ ou d'accueil, comme c'est le cas pour la Malaisie et la Thaïlande.

LES TENTATIVES DE GESTION MONDIALE DES FLUX MIGRATOIRES :

La liberté de circulation est déjà revendiquée comme un droit dans la pensée du XVIII^e siècle, et le droit de sortir de son pays fait partie des Droits Humains.

-La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2003, après atteinte du seuil de vingt ratifications. La Convention ne crée pas de nouveaux droits pour les migrants mais vise à garantir l'égalité de traitement entre les migrants et les nationaux, ainsi que les mêmes conditions de travail.

* *Elle innove* en formulant l'idée fondamentale que tous les migrants doivent avoir le droit à un minimum de protection.

* *Elle reconnaît* que les migrants en situation régulière ont un droit légitime à davantage de droits que les migrants en situation irrégulière, tout en soulignant que les migrants en situation irrégulière ont le droit de voir leurs droits fondamentaux respectés.

* *Elle propose* parallèlement de prendre des mesures pour éradiquer les mouvements migratoires clandestins, notamment en luttant contre la circulation d'informations erronées incitant les migrants potentiels à tenter leur chance illégalement, et, surtout, en punissant les trafiquants, ainsi que les employeurs de migrants en situation irrégulière.

A ce jour, 42 pays du Sud ont signé la Convention, et aucun pays du Nord !

- Vers une gouvernance mondiale des migrations ?

Aujourd'hui, seuls les pays d'accueil gèrent les règles de l'accueil.

Kofi Annan s'est intéressé à cette idée, et chaque année se réunit un Forum mondial sur les migrations. Il travaille sur des thèmes tels que « le lien migration- développement », « les droits des migrants », ou, cette année au Mexique, la relation « pays de départ- pays de transit- pays d'accueil ». Les prochains forums seront en Espagne et au Maroc, puis un bilan sera tiré.

- Le PNUD en 2009 s'est déclaré favorable à la levée des barrières.
- La migration étant un facteur essentiel du développement humain, elle pourrait être définie comme un « Bien public mondial ».
- Les migrants atténuent les grandes fractures (démographiques, économiques, politiques) par exemple entre les 2 rives de la Méditerranée, entre l'Europe des 27 et ses voisins, ou entre les EU et le Mexique.

EN CONCLUSION :

- ❖ Il faut faciliter et accompagner la mobilité : elle permet une transition et l'amélioration de la vie des gens.
- ❖ La situation actuelle est paradoxale : la mobilité parce qu'elle permet des transferts d'argent est valorisée ; mais, dans le même temps, elle est réprimée.
- ❖ La mobilité serait un Droit Humain ; aujourd'hui les 2/3 de la planète n'ont pas droit à la mobilité. Il faudrait établir des visas à entrées multiples.
- ❖ Le mouvement migratoire est inéluctable : en raison de la poursuite de l'exode rural dans le monde, de la pauvreté de certaines régions productrices de matières premières en l'absence de commerce équitable, de la difficulté de construire des projets dans certains pays d'origine (poids de la corruption, pression sociale), des déplacements de population liés aux grands travaux (Chine, déforestation...) ou aux évolutions environnementales et aux désastres climatiques prévisibles.

Il y aura de plus en plus de mixité et il faut s'y préparer.

- ❖ Si la mobilité paraît favoriser la logique économique libérale actuelle et renforce donc la précarité, **c'est contre la précarité qu'il faut lutter : la situation faite aux migrants est un révélateur et un opérateur de la situation faite à tous.** Il faut protéger les droits des travailleurs mobiles et réfléchir à leur droit à la citoyenneté.
- ❖ La politique migratoire, en particulier depuis les années 90, est un instrument qui permet d'imposer et de faire accepter la politique sécuritaire.
- ❖ Les Etats sont réticents pour accepter cette idée de gouvernance mondiale, qui est plus facilement portée par les institutions internationales.
- ❖ La politique actuelle fait fausse route : son efficacité est faible pour un coût considérable. Il faut envoyer un signal fort vers l'opinion publique.